

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols - projet en mixité sociale « LA TOUR »

Par un arrêté N° 139/16 du 21 mars 2016, M. le Maire de CESTAS a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS visant à permettre la réalisation d'une opération en mixité sociale dénommée « LA TOUR » comprenant 140 logements dont 80 logements locatifs sociaux sur les parcelles cadastrées section CL 37 et CX 36-37-38-39-41 et 63.

Cette procédure emportera modification du zonage du POS. La zone NC actuelle sera remplacée à l'issue de la procédure par une zone INA a d'urbanisation future et une zone NDA de protection d'espaces naturels. L'ensemble de la zone NDA sera grevée d'un espace boisé à conserver (EBC).

Cette enquête publique se tiendra en Mairie de CESTAS du 18 avril au 20 mai 2016, pour une durée de 33 jours, en vue de recueillir l'avis du public sur ce projet, aux heures et jours habituels d'ouverture de 8h 30 à 17h et les samedis matin de 9h à 12.

A cet effet, M. Sylvain BARET officier supérieur de l'armée de l'air retraité a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Mme. Hélène DURAND-LAVILLE ingénieur urbaniste a été désignée comme commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie lors de 4 permanences qui se tiendront le :

- le lundi 18 avril de 9 heures à 12 heures
- le samedi 30 avril de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 11 mai de 14 heures à 17 heures
- le vendredi 20 mai de 14 heures à 17 heures

En cas d'empêchement, son suppléant, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de CESTAS. Toute personne intéressée par ce projet pourra prendre connaissance du dossier soumis à l'enquête publique et en demander une copie à ses frais auprès de Mme Véronique SAINTOUT (05.56.78.84.79). Il sera de même consultable en ligne sur le site internet de la mairie de CESTAS : [www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr). Ce dossier, outre les pièces réglementaires, comprend une évaluation environnementale réalisée par le bureau d'études ENVOLIS et l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat du 21 mars 2016.

Pendant toute la durée de l'enquête, et avant sa clôture, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie auprès du Service Urbanisme. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Cestas (MAIRIE DE CESTAS –SERVICE URBANISME- 2, avenue du Baron Haussmann- B.P 9 -33611 CESTAS).

A l'issue de l'enquête :

- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de CESTAS pendant 1 an auprès du Service Urbanisme.
- le Conseil Municipal de CESTAS statuera par une délibération motivée sur l'approbation de cette procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS

LE MAIRE  
PIERRE DUCOUT